



15ème législature

Question N° : 4456	De M. Gabriel Serville (Gauche démocrate et républicaine - Guyane)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse > Recrudescence moustiques	Analyse > Recrudescence moustiques.
Question publiée au JO le : 09/01/2018 Réponse publiée au JO le : 10/07/2018 page : 6128		

Texte de la question

M. Gabriel Serville attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la recrudescence des moustiques sur le littoral guyanais. En effet, depuis mi-décembre 2017, les habitants du littoral font face à une recrudescence de moustiques qui fait craindre le retour d'épidémies telles que le paludisme, la dengue, le chikungunya ou encore le zika. Aussi, il lui demande de l'informer des mesures mises en œuvre par les autorités sanitaires pour prévenir l'apparition de ces épidémies qui ont fait des ravages par le passé en Guyane.

Texte de la réponse

La Guyane est confrontée à des épisodes de nuées de moustiques provenant des mangroves. Les nuisances apportées par ces moustiques à la population sont très importantes. Pour y faire face le service de démoustication de la collectivité territoriale de Guyane intervient dans le cadre de la loi de 1964 sur la démoustication. Les moustiques à l'origine de ces nuisances ne sont pas vecteurs de maladies. En revanche, les *Aedes aegypti* présents dans les villes de Guyane et vecteurs de la dengue, du chikungunya et du Zika sont surveillés par le service de démoustication de Guyane et l'institut Pasteur de Guyane pour l'agence régionale de santé (ARS). En parallèle l'Agence Régionale de Santé effectue une surveillance épidémiologique. La prévention et le contrôle des épidémies sont effectuées par des interventions rapides autour des personnes malades menées par le service de démoustication.